

Présences

Etienne Hébert Chatelain
Benoit Doyon-Gosselin, rapporteur
Francis LeBlanc, président
Émilie Martel-Brosseau
Philippe Volpé

Invités

Preston Cardell-Jean
Stéphanie Wheaton

La réunion a lieu par vidéo-conférence et débute à 15 h 00.

1. Adoption de l'ordre du jour

R01-CPS-230426

(Volpé/Hébert Chatelain)

Que l'ordre du jour de la réunion du 26 avril 2023 (CPS-230426) soit adopté tel quel.

Adoptée

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022

R02-CPS-230426

(Doyon-Gosselin/Hébert Chatelain)

Que le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2022 (CPS-221128) soit adopté tel quel.

Adoptée

3. Affaires découlant du procès-verbal du 28 novembre 2022

[4] Les modifications au programme de maîtrise ès arts (travail social) ont été adoptées par le Conseil de la FESR et envoyées au Comité des programmes.

[5] Les modifications aux cours des cycles supérieurs en psychologie ont été adoptées par le Conseil de la FESR et envoyées au Comité des programmes.

4. Faculté des sciences

4.1 Modifications des programmes de maîtrise ès sciences (physique) et de doctorat en sciences physiques (**Annexe 1**)

On souhaite ajouter quatre nouveaux cours et changer un sigle de cours et on propose une simplification pour le passage accéléré au doctorat.

R03-CPS-230426

(Volpé/Hébert Chatelain)

Que la proposition de modifications de la maîtrise ès sciences (physique) et du doctorat en sciences physiques soit recommandée avec des modifications mineures au Conseil de la Faculté.

Adoptée

5. Faculté des sciences de l'éducation

5.1 Abolition du certificat de 2^e cycle enseignement aux élèves malentendants et du certificat de 2^e cycle enseignement en déficience visuelle (Annexe 2**)**

Ces deux programmes n'ont pas été offerts depuis 20 ans et la Faculté n'a plus les ressources professorales pour les dispenser.

R04-CPS-230426

(Doyon-Gosselin/Hébert Chatelain)

Que la proposition de l'abolition du certificat de 2^e cycle en enseignement aux élèves malentendants et du certificat de 2^e cycle en enseignement en déficience visuelle soit recommandée au Conseil de la Faculté.

Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 15 h 14.